cembre 1903 sur le pavé, et depuis 1877 on n'était pas arrivé à une proportion de misère aussi forte, soit 28 pour 1,000 habitants du Royaume-Uni.

Il serait trop long de dire tout ce qui a été fait par les municipalités de Manchester et de Liverpool, *dont les populations ont été* particulièrement atteintes ; par les municipalités d'Irlande, où la famine est menaçante. L'exemple de Londres suffit pour montrer à quel point la détresse est profonde, et comment l'on a cherché remède à une situation inquiétante.

Un *comité central*, présidé par M. Long, siège depuis plusieurs semaines à Mansion House et recueille des fonds. La semaine passée, le total des sommes versées par la charité privée s'élevait à 1.100.000 fr. Ce comité, s'inspirant du principe de l'assistance par le travail, s'est ingénié à donner de l'ouvrage à la *majorité de ceux qui en demandaient* et a dirigé des escouades de travailleurs vers les parcs des faubourgs, où des travaux de terrassement étaient possibles, a fait repeindre les marchés couverts, a hâté la mise à exécution de tous les projets de réfection de voirie proposés par le *Country Council*, 120 *hommes travaillent* ainsi actuellement du Strand à Holborn, 740 dans les parcs de Finsbury, Eltham, Victoria, Waterloo, etc.

On espère pouvoir en employer un millier à Epsom pour des travaux analogues.

Le gouvernement, avec une hâte inespérée *en pareille matière*, cédant à une courte campagne de presse au sujet des armements de l'artillerie anglaise, ordonna pour environ 50 millions de canons. Le désir de participer de cette façon à la crise ouvrière ne fut peut-être pas étranger à cette décision que M. Austen Chamberlain ne pouvait voir qu'à regret venir grever son budget déjà difficile à établir. Les arsenaux retrouveront ainsi de l'emploi pour les 17.000 ouvriers qu'ils avaient dû congédier depuis 1900.

Les économistes anglais les plus avertis demandent la création d'un ministère du travail, spécialement chargé de surveiller les fluctuations de la demande de main-d'œuvre, de centraliser tout ce qui touche la question ouvrière, de préparer l'émigration coloniale, de surveiller la répartition sage des fonds et d'empêcher que les salaires d'assistance soient supérieurs aux salaires normaux.

Il est douteux que le gouvernement anglais accepte de créer ainsi de toutes pièces un nouveau rouage administratif, mais il est certain que des mesures seront prises pour essayer de diminuer le nombre des pauvres qui augmente chaque année et s'élevait au début de décembre, pour Londres seulement, à 117.921.

L'ART A BRUXELLES

(D'un correspondant).

Etudes et pochades. — Sous ce titre exposent en ce moment à Bruxelles, quelques peintres et sculpteurs dont le groupement éclectique rappelle quelque peu le Salon des Indépendants.

C'est d'abord l'affichiste André Blandin, qui se révèle paysagiste délicat dans diverses études notées aux environs de Bruxelles. Il expose également un cadre de croquis spirituels et pleins de verve. C'est Paerels qui continue sa série d'œuvres inspirées de la vie des enfants, il encadre ces curieuses toiles d'exquis paysages largement peints. Puis c'est René De Man qui cette fois nous montre un triptyque intitulé «Middlesbrough» qui traduit bien ce que l'on nomme communément l'enfer de l'Angleterre. C'est Eugène Malaise, le chantre de Nieuport qui en des gris subtils note les divers aspects de la vieille cité endormie, c'est F. M. Canneel, avec une série de pochades habilement peintes, puis encore W. Jelley qui rapporte de Normandie et d'Espagne ses meilleures toiles.

C'est la Meuse qui a tenté le pinceau du peintre Lantoine qui campe à la cimaise une demi-douzaine de toiles qui font impression.

La sculpture est représentée par Eug. Canneel dont nous prisons spécialement la figurine Phryné, à citer aussi son buste de Mlle M. C. qui est fort bien venu. M. de Kat un sculpteur hollandais nous montre des croquis en glaise tout à fait amusants, puis des bustes parmi lesquels nous citerons son portrait du M. M. et sa tête de mendiant. C'est un sculpteur de grand avenir. Parmi cet ensemble, l'officiel sculpteur A. Bonte nous paraît *faire quelque* peu tâche.

Bref c'est un salon d'allure vraiment jeune et comme il serait à souhaiter d'en voir souvent.

Bureau Socialiste International

L'unité socialiste en France. — Pour les socialistes japonais. — Le mode de votation dans les congrès internationaux.

Le Bureau socialiste international a tenu *dimanche*, à la Maison du Peuple de Bruxelles, une réunion, sous la présidence du citoyen Vandervelde, qui était assisté des citoyens Anseele et Victor Serwy, secrétaires.

Les socialistes français étaient représentés par les citoyens Renaudel, Cipriani, Jean Longuet et Edouard Vaillant.

La République Argentine, par le citoyen Achille Cambier.

L'Allemagne, par les citoyens Bebel et Kautsky.

L'Angleterre, par Hyndman.

Les Pays-Bas, par Van Kol.

L'Autriche, par Adler.

La Russie, par Roubanovitch, et la Pologne, par Rosa Luxembourg.

Le grand-duché du Luxembourg, par le docteur Weller.

Au début de la séance, le citoyen Vaillant a annoncé que l'unité socialiste en France était un fait accompli. Depuis samedi soir, un contrat est intervenu entre les diverses fractions socialistes de France.

Des félicitations ont été votées par le bureau international aux socialistes français.

Diverses propositions ont été faites ensuite au sujet du *mode de votation* dans les congrès internationaux.

Le citoyen Van Kol a demandé qu'on accorde aux nationalités une force électorale proportionnelle au degré d'organisation socialiste dans chaque pays.

Diverses propositions ont été faites ensuite.

Une commission composée des citoyens Vandervelde, Serwy et Van Kol a été nommée. Elle est chargée d'examiner les diverses propositions et de faire son rapport pour la prochaine réunion du bureau international.

Le citoyen Jean Longuet fait voter une protestation contre les persécutions dont sont victimes actuellement les socialistes japonais dont on a dissous les associations et supprimé les journaux.

Serwy a donné sa démission de secrétaire international pour motif de convenance personnelle.

La séance a été ensuite levée. La prochaine réunion aura lieu au printemps de l'année prochaine.

L'UNITÉ SOCIALISTE

COMMISSION D'UNIFICATION

La Commission d'unification s'est réunie vendredi dernier, sous la présidence du citoyen Paul Constans, du parti socialiste de France. Elle a enregistré l'adhésion de toutes les organisations et fédérations autonomes représentées au projet de déclaration commune précédemment arrêtée par elle et dont le texte a déjà été rendu public. Seule, la Fédération autonome du Nord a réservé son consentement jusqu'à son prochain congrès qui se tiendra le 29 *courant*.

En conséquence les délégués des organisations : Parti ouvrier Socialiste révolutionnaire, Parti socialiste de France, Parti socialiste Français, Fédérations autonomes des Bouches-du-Rhône, de Bretagne, de l'Hérault, de la Somme, du Var et de l'Yonne *ont souscrit à la déclaration commune* qui sera transmise pour enregistrement à la réunion du Bureau international qui se tiendra dimanche 15 janvier, à Bruxelles.

La commission d'unification a décidé de se transformer immédiatement après en commission d'organisation du Congrès unitaire. Elle aura d'une part, à élaborer les statuts du Parti nouveau, d'autre part, à appliquer les règles prévues quant à la composition ou à la convocation du prochain congrès.

Ce double travail sera préparé par une sous-commission composée de trois membres par organisation, à savoir : les citoyens Allemane, Hervé aîné, J.-B. Lavaud, pour le P. O. S. R. ; Albert Orry, P. Renaudel, L. Révelin, pour le P. S. F. ; Brake, Delory, Louis Dubreuilh, pour le P. S. de F. ; Edouard Decamp, Gustave Hervé, Albert Willm, pour les Fédérations autonomes.

Cette sous-commission se réunira mercredi, 18 janvier, à 8 heures et demie du soir, Maison Commune, 45, rue de Saintonge.

Pour les fédérations autonomes : Gustave Hervé. — Pour le Parti ouvrier socialiste révolutionnaire : J.-B. Lavaud. — Pour le Parti socialiste de France : Louis Dubreuilh. — Pour le Parti socialiste français : Albert Orry.

Faits Divers
REGIONAUX

L'INSPECTION DU TRAVAIL

CONCOURS POUR LA REGION DU NORD

Nous donnons ci-dessous le texte des épreuves proposées aux aspirants inspecteurs du travail.

Les candidats, pour la région du Nord, passent en ce moment, cet examen à Lille, à la Préfecture.

Composition sur la législation du travail. — *Exposer les moyens de contrôle mis à la disposition* des inspecteurs par les lois de 1848, 1892, 1900, pour constater les contraventions aux dites lois.

Jurisprudence de la Cour de cassation. — Difficultés actuelles de la constatation des contraventions. — Réformes proposées.

Composition sur l'hygiène industrielle. — Quelles *sont les principales natures de poussières* nocives, qui se rencontrent dans les ateliers ou *magasins?*

Quelle est l'action de ces poussières sur l'organisme ?

Quels sont les moyens d'éviter ou d'évacuer les poussières ?

Composition de mécanique industrielle. I. *Description d'un tour parallèle.* — Application de cette machine.

II. *Dispositifs de sécurité.*

1H. Un tour est commandé par un cône de renvoi à 3 diamètres : 0 m. 60, 0 m. 40, 0 m. 20, faisant soixante tours par minute. Un cône semblable est monté sur la poupée fixe. La vis a un pas de 4 millimètres.

Indiquer les dispositions à prendre et les nombres de dents des engrenages intermédiaires pour filetar sur ce tour un arbre de 0 m. 070 millimètres de diamètre sous un pas de 6 millimètres, sachant que la vitesse linéaire sous l'outil doit être de 0 m. 05 à 0 m. 06 par seconde.

DRAME AU REVOLVER

A BILLY-MONTIGNY

La vengeance du mari. — Un mort. — Un blessé.

Une scène sanglante s'est déroulée dimanche soir à Billy-Montigny. Comme bien souvent, la passion en a été le mobile et on peut encore une fois dire : « Cherchez la femme » dans le geste dramatique de cet homme qui n'a fait que venger son honneur de mari outragé.

Il y a environ trois mois, vers le milieu d'octobre, un sieur Arthur Percq, qui habitait comme logeur chez les époux Gorin, à Billy-Montigny, levait le pied en enlevant la femme de son propriétaire. La fugue de ces tourtereaux dura près d'un mois et bientôt l'épouse infidèle reintégrait le domicile conjugal. M. J.-B. Gorin en conçut un vif chagrin et restait depuis cette aventure sous le coup d'une excitation nerveuse perpétuelle.

Ces jours derniers, le lovelace partait faire une période de 28 jours au 13e régiment d'artillerie, à Rueil, et il obtenait samedi une permission de 24 heures qu'il vint passer à Billy-Montigny.

Dans le courant de l'après-midi, vers 3 heures, Percq sortit en compagnie de son frère et des sieurs Beaurin Louis et Fontaine Camille. Par hasard, ou intentionnellement, c'est ce qu'il reste à établir, le quatuor passa devant la maison de Gorin qui se trouvait dans sa cour, occupé à la construction d'un poulailler.

Percq s'arrêta alors et, prenant son air le plus martial se mit à tortiller sa moustache en narguant celui dont il avait brisé le bonheur conjugal quelques mois auparavant. Il alla même jusqu'à jeter dans la cour de Gorin, la casquette de Fontaine. *Puis, après quelques quolibets*, la bande continua sa route.

Mais ces provocations avaient fait naître dans le cerveau du mari outragé, une idée de vengeance et sous l'impulsion de ce sentiment, il courut chez son beau-père, M. Horace Crépin, et lui demanda un révolver qu'il savait en sa possession. M. Crépin refusa, mais Gorin voyant l'arme sur la cheminée s'en empara et sortit aussitôt suivi de près par son beau-père que l'air affolé de son gendre inquiétait.

LE DRAME

A peine avait-il parcouru quelques mètres que Gorin se trouvait face à face avec le réserviste et ses compagnons. Il s'avança vers Percq et lui dit : « Comment peux-tu après avoir pris ma femme, avoir l'audace de venir me narguer dans ma cour ! »

Percq répondit à cette question en lançant à Gorin un coup de pied qui l'atteignit au bas-ventre. C'est alors que celui-ci, reculant de deux pas, tira son révolver et fit feu sur son adversaire qui fut atteint au côté gauche.

Beaurain se précipita vers le meurtrier pour le désarmer, mais Gorin tournant son arme contre lui, tira deux coups qui l'atteignirent à la nuque. Le malheureux tomba comme une masse pendant que les autres prenaient la fuite, poursuivis par Gorin qui tenait toujours en main son révolver fumant. Il rejoignit Percq au moment où il allait entrer dans la cour de Mme veuve Briand et fit feu une seconde fois sur lui, l'atteignant à la cuisse gauche.

Puis le meurtrier courut chez lui et en ressortit quelques instants après pour aller se constituer prisonnier à la gendarmerie.

LES VICTIMES

Cette scène s'était déroulée avec une extrême rapidité et le premier mouvement de stupeur passé, on se précipita au secours des victimes qui gisaient inanimées sur le sol.

Percq fut transporté chez Mme veuve Briand dans la cour de laquelle il était venu tomber et Beaurain fut déposé chez Percq Florimond, débitant rue de la Gare.

M. le docteur Lourties, de Billy-Montigny vint leur prodiguer ses soins éclairés, mais Beaurain mourait à 7 heures du soir sans avoir repris connaissance. Quant à Percq, son état qu'on avait cru d'abord désespéré, s'est beaucoup amélioré. Le praticien a fait l'extraction de la balle qui a glissé sur une côte et n'a lésé aucun organe essentiel. Sauf complications, M. le docteur Lourties estime qu'il s'en tirera avec un repos assez long. La gendarmerie a avisé son chef de corps.

Nous avons pu voir l'arme du crime ; c'est un révolver à percussion centrale, calibre 9 mm du type « bull-dog », à cinq coups. Une cartouche est restée dans le barillet. C'est le beau-père du meurtrier qui l'a repris chez son gendre à la suite duquel il était entré dans sa maison, et rapporté à la gendarmerie.

Gorin a été écroué à la chambre de sûreté de la gendarmerie de Billy-Montigny en attendant son transfert au parquet de Béthune, dont on attend la venue.

Un Déraillement sur la ligne du Nord

Un accident de chemin de fer, qui n'a heureusement pas eu de suites graves, les dégâts étant purement matériels, s'est produit samedi soir, en gare d'Orry-la-Ville, à 5 kilomètres de Chantilly.

Le train de luxe Calais-Méditerranée numéro 68 était parti de Calais à 2 h. 55, 5 minutes avant le rapide 18.

Arrivé près d'Orry-la-Ville, le mécanicien s'aperçut qu'il lui était impossible de continuer sa route, une avarie étant survenue à sa locomotive. Il prit donc une voie de garage, afin d'arriver plus tôt en gare d'Orry-la-Ville, et de prendre une autre machine.

Mais le rapide 18, qui le suivait, ne lui laissa pas le temps d'accomplir son projet. Il arriva à toute vitesse et tamponna la locomotive. Par suite du choc, le train dérailla ainsi que la machine du 68

Le personnel de la gare accourut et, tout de suite, s'inquiéta de savoir s'il y avait des blessés. Par bonheur, non seulement les voyageurs mais encore le mécanicien et le chauffeur de la locomotive avariée étaient indemnes.

Un télégramme fut envoyé à la gare du Nord, à Paris et, à 7 h. 20, un train de secours se rendait à Orry-la-Ville, afin d'opérer le transbordement des voyageurs du rapide 18 et de les ramener à Paris.

La Compagnie du Nord a prescrit une enquête afin d'établir les responsabilités.

Cour d'assises du Pas-de-Calais

Audience du lundi 16 janvier 1905

Présidence de M. Lefrançois, conseiller à la Cour d'appel de Douai. — Ministère public : M. Mouron, procureur de la République.

LE CRIME D'HAPLINCOURT

ASSASSINAT ET VOLS QUALIFIES

Accusés : Jean-Baptiste-Casimir Coupé, âgé de 27 ans, journalier, demeurant à Haplincourt.

Défenseur : Me Duquénoy.

Oscar-Benoît Coupé, âgé de 39 ans, journalier, demeurant à Haplincourt.

Défenseur : Me Lefebvre du Prey.

Clément-Joseph Leloir, âgé de 29 ans, journalier, demeurant à Haplincourt.

Défenseur : Me Tourneur.

LES PUITS QUI PARLENT

Le 13 mai 1904, une demoiselle Dhénin, âgée de 66 ans, demeurant à Haplincourt, disparaissait de sa demeure. On ne s'en étonna point d'abord. C'était une personne d'un caractère original et renfermé et sa fugue parut, tout d'abord, naturelle.

C'est seulement après l'arrestation d'un nommé Coupé Oscar, que l'on avait trouvé fouillant l'appartement de la disparue, que l'on commença à croire suspecte la disparition de la demoiselle Dhénin. On remarqua sur l'oreiller de la vieille fille des taches de sang. On sonda les puits de la commune et on trouva d'abord dans celui commun aux époux Coupé Jean-Baptiste et à la demoiselle Dhénin une chemise renfermant des objets ayant appartenu à cette personne. Or cette chemise était celle de Coupé Jean-Baptiste et les deux manches étaient tachées de sang.

Le 12 juin, on remontait d'un puits situé à six cents mètres de l'habitation de la demoiselle Dhénin le cadavre de cette dernière, plié en deux, enveloppé et ficelé dans une toile.

LES AVEUX

Coupé Jean-Baptiste fut arrêté et reconnut avoir assassiné Mlle Dhénin. Il accusa d'abord de complicité les Leloir père et fils, puis sa femme, et, enfin, Coupé Oscar, celui avec qui il avait l'habitude de commettre tous ses vols et qu'on avait arrêté peu de jours avant, dans la maison même de la victime.

Dans ses derniers interrogatoires, il déchargea complètement les Leloir et sa femme, et fit le récit de la scène du crime :

Coupé Oscar et lui avaient pénétré chez Mlle Dhénin dans la nuit du 12 au 13 mai 1904 dans l'intention de la voler. Cette demoiselle s'étant réveillée et les ayant reconnus, Coupé Oscar l'avait étranglée pendant que lui Coupé Jean-Baptiste, lui tenait les mains. Il avait ensuite été chercher une toile pour envelopper le cadavre, que tous deux allèrent jeter dans un puits.

L'autopsie a révélé que la victime avait eu toutes les côtes brisées. La mort avait précédé la submersion et était due à la strangulation et à l'écrasement du thorax.

Les antécédents des accusés sont déplorables.

Découverte d'un pendu à Lille

Lundi matin, vers 10 heures, les voisins de M. Emile Jamart, 61 ans, débourreur, occupant une chambre au numéro 74 bis du boulevard Montebello, *inquiets de ne pas l'avoir vu depuis plusieurs jours*, allèrent frapper à sa porte.

N'obtenant aucune réponse, ils l'enfoncèrent et ne furent pas peu surpris de le trouver pendu. Les constatations d'usage ont été faites par M. le docteur Trampont, qui a déclaré que la mort devait remonter à plusieurs jours.

Depuis quelque temps, Jamart, qui était d'un caractère *renfermé, avait pris des allures bizarres*, il n'avait, cependant, à aucun moment, manifesté le désir d'en finir avec la vie.

On ne sait à quoi attribuer sa fatale détermination.

L'AFFAIRE BRASSART

On a annoncé que M. V. Brassart, changeur, à Lille, dont on connaît les mésaventures, venait de bénéficier d'une ordonnance de mise en *liberté provisoire*.

Toutefois, la décision de M. Delalé ne modifiait en rien les mesures prises à l'égard du changeur, déclaré en faillite, par le Tribunal de commerce. C'est, en effet, en vertu d'un jugement de ce Tribunal, que Brassart a été jusqu'à présent conservé sous les verrous, au lieu d'être rendu à la liberté, comme on pouvait le supposer.

LES MUTUALISTES

Intéressant arrêt du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat vient de trancher une très grosse question qui intéresse tous les mutualistes.

On sait qu'aux termes de la loi du 1er avril 1898, les sociétés de secours mutuels approuvées peuvent se constituer, à la Caisse des dépôts et consignations, deux comptes distincts : un compte de fonds libres, et un compte affecté, pour toute la durée de la Société, à la formation et à l'accroissement d'un fonds commun inaliénable.

Les statuts de chaque société déterminent si elle devra verser à ce fonds, en totalité ou en partie, les subventions de l'Etat, les dons et legs, les cotisations des membres honoraires et tes autres ressources disponibles.

Or, la société municipale de secours mutuels du dix-neuvième arrondissement de Paris a décidé d'ajouter à ses statuts, après le paragraphe portant que l'assemblée générale statue sur l'emploi des fonds disponibles, une disposition édictant que les intérêts du fonds commun inaliénable seront capitalisés chaque année, au titre de réserves spéciales, pour être, sous le contrôle du ministère de l'intérieur, « exclusivement employés avec leurs propres intérêts au service des pensions ou allocations accordées aux sociétaires dans les termes de la loi et des statuts. »

Le ministre de l'intérieur a refusé d'approuver cette modification.

L'administration a fait remarquer, en effet, qu'aux termes de la loi de 1898, art. 21 paragraphe 9, les intérêts qui ne reçoivent pas d'emploi au cours de l'année sont capitalisés tous les ans. S'ils sont ainsi capitalisés, c'est pour accroître d'autant le fonds commun, et la société ne saurait en disposer pour créer un fonds de réserve qui formerait *ainsi un troisième compte*. D'ailleurs une pareille modification ne serait d'aucune utilité. Si elle a pour but de constituer de nouvelles pensions dans les formes ordinaires, elle est inutile puisque le fonds commun sert déjà à créer les pensions ; si au contraire elle a pour objet d'établir des pensions à capital aliéné, elle est inapplicable puisque les sociétés, aux termes de la jurisprudence, n'ont pas le droit de *créer des pensions de ce genre*.

Le président de la société de secours mutuels objectait, au contraire, que la loi n'a pas dit que les intérêts capitalisés, accroîtraient nécessairement le fonds commun. C'est aux sociétés de régler la manière dont elles disposeront des ressources disponibles, et elles peuvent en faire un autre emploi. Suivant lui, il est inexact de dire que la modification proposée serait inutile, car la *société se propose de constituer*, d'après les principes scientifiques de la Caisse nationale des retraites, des pensions garanties par des réserves correspondantes spéciales. Si les arrérages accroissent chaque année le capital inaliénable, le taux exceptionnel d'intérêt de 4 1/2 dont on profite actuellement pourrait être abaissé par une loi nouvelle, et il est impossible, sans réserver par un prélèvement annuel les droits acquis, de baser des prévisions sur des garanties susceptibles de disparaître.

Mais le Conseil d'Etat n'a pas admis la thèse de la Société. Il a estimé que la loi a voulu que le reliquat non employé des intérêts du fonds commun s'ajoute au capital à l'expiration de l'année pendant laquelle les sociétés ont pu en disposer, et devienne inaliénable comme le fonds commun lui-même. Or, la modification statutaire, dont la Société du dix-neuvième arrondissement de Paris demandait l'approbation, avait pour but de créer, avec les intérêts devenus inaliénables, en dehors des deux comptes prévus par la loi, un fonds de réserve non prévu, dont la société aurait pu disposer en totalité pour pourvoir au paiement des pensions après l'expiration de l'année pendant laquelle elle aurait pu employer ces intérêts. Cette clause était contraire à la loi.

Le Conseil d'Etat a donc estimé que le ministre avait refusé avec raison son approbation.

Dernière Heure
L'Affaire Syveton

Clôture de l'instruction. — Une ordonnance de non-lieu.

Paris, 16 janvier. — L'instruction est virtuellement terminée. Mercredi ou jeudi prochain, en tous cas, avant la fin de la semaine il rendra une ordonnance de soit-communiqué et enverra les diverses pièces au procureur qui les étudiera à son tour afin de prendre ses réquisitions.

Lorsqu'elles seront prises, M. Boucard rendra une ordonnance définitive de non-lieu, de classement ou de renvoi devant la chambre des mises en accusation.

Le parquet, ayant été tenu, jour par jour, au courant de la marche de l'instruction, aura vite fait de rédiger ses réquisitions.

Tout cela ne constitue plus guère pour le juge et le procureur que des formalités administratives.

On assure que l'ordonnance que rendra M. Boucard sera une ordonnance de non-lieu. Tout le monde, d'ureste, au Palais, s'attend à cette mesure.

La démission du Ministère

Réunion des ministres. — Lettre de démission de M. Combes.

Paris, 16 janvier. — Les ministres se réuniront demain matin, en conseil de cabinet, au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Combes.

M. Combes lira la lettre qu'il a rédigée aujourd'hui et dans laquelle il donne au président de la République sa démission et celle de ses collaborateurs.

Dans cette lettre, qui sera remise au conseil des ministres de mercredi, M. Combes expose les raisons pour lesquelles le cabinet se retire et ses vues sur la politique résolument républicaine que doit suivre le nouveau cabinet.

SINISTRE MARITIME

Londres, 16 janvier. — Un *bateau de pêche* français s'est échoué ce matin à huit heures et demie, près de Shanklin. L'équipage, composé de cinq hommes, s'est noyé.

C'est au cours d'une violente tempête du sud-est que le bateau de pêche français « Gloire-de-Marie » est venu se jeter à la côte ce matin. La barque, fuyant devant la bourrasque, a jeté l'ancre à environ cent mètres de la pointe de Dunmose, à une faible distance de la ligne des brisants.

L'équipage, composé de cinq hommes, a pris place dans le canot de la barque, mais pendant une demi-heure, craignant la violence de l'ouragan, il est resté accosté à la barque. Quand l'équipage s'est décidé enfin à gagner le rivage, la frêle embarcation a été saisie par une vague énorme, et a sombré, précipitant les hommes à la mer.

Plusieurs personnes assistaient au drame du rivage. Un jeune homme, nommé Daniel Day, s'est précipité courageusement à la mer pour tenter de secourir un marin qui avait gagné un rocher sur lequel il essayait de se maintenir. Daniel Day, qui s'était enroulé une corde autour du corps, a tenté d'atteindre les rochers, mais il n'a pu s'approcher à plus de quinze mètres et l'infortuné marin, balayé par les vagues, a été précipité dans les flots et noyé.

Deux cadavres ont été rejetés par la mer.

GREVE GENERALE A QUIMPER

Quimper, 16 janvier. — Samedi, presque tous les corps d'état ont commencé la grève. Les grévistes s'arrêtaient devant les ateliers et invitaient leurs camarades à cesser le travail et à les suivre. Le travail s'arrêtait partout.

Un millier d'ouvriers précédés du drapeau rouge des syndicats avec les lettres U. S. ont parcouru plusieurs fois la ville en chantant l' « Internationale ». Cette manifestation a été calme et la police n'a pas eu à intervenir.

Voici les revendications des grévistes : ils demandent la journée de dix heures, payée 4 fr. ; en hiver, travail du jour à la nuit, sans diminution de salaires ; suppression du marchandage et du travail aux pièces ; *ils demandent que les manœuvres soient* payés 2 fr. 50 par jour au lieu de 1 fr. 75 qu'ils ont à présent ; leur journée aura la *même durée que celle des ouvriers*.

Aujourd'hui la grève tend à devenir générale.

On croit que les ouvrières (couturières, laveuses, blanchisseuses, etc.) se mettront aussi en grève.

L'administration prend les mesures pour parer à toutes les éventualités. Le régiment fournira des ouvriers boulangers, afin que la ville ne manque pas de pain.

LE DEPART DE M. LOUBET

Paris, 16 janvier. — M. Loubet a quitté *Paris ce soir par le rapide de 9 heures 20* allant assister aux obsèques de sa mère à Marsanne.

Bien avant le départ du train, de nombreuses personnalités se trouvaient à la Gare de Lyon.

M. Combes est arrivé le premier, accompagné de *M. Edgar Combes, son fils*.

Peu après sont arrivés MM. Delcassé, ministre des affaires étrangères ; Mougeot, ministre de l'agriculture ; Molard, chef du protocole ; Lépine, préfet de police ; de Selves, préfet de la Seine.

A 9 heures précises, M. Loubet arrive à la gare de Lyon. Il est accompagné du général Dubois, de M. Combarieu, du colonel Chabaud, d'un commandant Lacoste, ainsi que de M. de St-Prix son gendre et M. Paulet.

A peine M. Loubet est-il descendu de voiture, que M. Combes s'avance et lui serre la main, exprimant à nouveau au chef de l'Etat la part que les membres du Gouvernement prennent à sa douleur.

M. Loubet, visiblement ému, remercie le président du Conseil puis il serre la main de toutes les personnalités présentes et monte dans son wagon-salon, suivi du général Dubois ; M. de St-Prix ; Combarieu.

Mme Loubet, indisposée au dernier moment, a dû renoncer à ce douloureux voyage.

AGRESSION CONTRE UN DEPUTE

Chartres, 16 janvier. — M. Violette, député radical-socialiste d'Eure-et-Loire a été, en chemin de fer, l'objet d'une agression de la part d'un officier du 115e de ligne, M. de Rochefort. Celui-ci a tenté de frapper M. Violette.

M. de Rochefort est un des officiers du 115e de ligne mêlés aux incidents à propos desquels M. Violette a déposé une demande d'interpellation.

Il avait il y a quelques semaines envoyé ses témoins à M. Violette, à la suite d'un article où ce dernier déclarait que M. de Rochefort était au nombre des officiers sléricaux qui s'étaient faits les délateurs d'un de leurs camarades républicains. M. Violette avait refusé de recevoir estimant qu'il n'avait usé que de son droit en appréciant les actes publics d'un officier.

COLLISION DE TRAINS

Fulda, 16 janvier. — Le train de luxe allant de Berlin à la Riviera a eu, hier, près de Bebra, une collision avec une locomotive en manœuvre.

Dix voyageurs et quelques employés du train ont été légèrement blessés.

Les dégâts matériels sont insignifiants.

Les voyageurs ont continué leur route dans un train supplémentaire.

TERRIBLE ACCIDENT DE MINE

Liverpool, 16 janvier. — Cinq mineurs ont été tués et treize blessés par suite de la chute d'une cage dans la mine de Bold.